

## 1. Bénéficiaire d'un accompagnement renforcé

Pour les jeunes de 16 à 25 ans qui ont un niveau de qualification inférieur ou équivalent au bac général, technologique ou professionnel et qui rencontrent des obstacles dans leur insertion sociale et professionnelle, le CIVIS (contrat d'insertion dans la vie sociale) permet un accompagnement renforcé.

Le CIVIS a pour objectif d'accompagner les jeunes dans leur projet d'insertion dans un emploi durable ou dans leur projet de création ou de reprise d'une activité non salariée. La durée du contrat est d'un an renouvelable. Il peut être renouvelé pour une durée maximale d'un an lorsque l'objectif d'insertion professionnelle n'est pas atteint.

Les titulaires d'un CIVIS âgés d'au moins 18 ans peuvent bénéficier d'un soutien de l'Etat sous la forme d'une allocation versée pendant les périodes durant lesquelles ils ne perçoivent ni une rémunération au titre d'un emploi ou d'un stage, ni une autre allocation. Le CIVIS prend fin :

- au terme de la période d'essai débouchant sur un emploi d'une durée au moins égale à six mois ;
- six mois après que son bénéficiaire a créé ou repris une activité non salariée ;
- lorsque son bénéficiaire atteint son 26e anniversaire.

REUSSIR



MISSION LOCALE DE LILLE ✦ Construire ensemble une place pour tous les jeunes

## 2. Les antennes de la Mission Locale de Lille

- Lille Sud  
53, rue du Faubourg des Postes  
59000 Lille  
T : 03 20 90 49 40 - F : 03 20 53 32 96  
[lillesud @ reussir.asso . fr](mailto:lillesud@reussir.asso.fr)
- Moulins  
88, rue d'Arras  
59000 Lille  
T : 03 20 53 67 49 - F : 03 20 88 26 20  
[moulins @ reussir.asso . fr](mailto:moulins@reussir.asso.fr)
- Faubourg de Béthune  
26 – 28, Bd de Metz  
BP 36  
59006 Lille cedex  
T : 03 20 38 04 44 - F : 03 20 38 04 45  
[faubourgdebethune @ reussir.asso . fr](mailto:faubourgdebethune@reussir.asso.fr)
- Saint Maurice  
Mairie de Quartier de Saint Maurice  
74, rue Saint Gabriel  
59800 Lille  
T : 03 20 13 14 05
- Vauban  
Mairie de Quartier de Vauban  
212 A, rue Colbert  
59800 Lille  
T : 03 20 57 89 66 - F : 03 20 42 07 65  
[vauban @ reussir.asso . fr](mailto:vauban@reussir.asso.fr)
- Centre Ville  
Mairie de quartier du Centre Ville  
31, rue des Fossés  
59000 Lille  
T : 03 28 04 54 40 - F : 03 28 04 54 39  
[centreville @ reussir.asso . fr](mailto:centreville@reussir.asso.fr)
- Wazemmes  
9, rue Racine  
59000 Lille  
T : 03 28 36 56 28 - F : 03 20 42 98 72  
[wazemmes @ reussir.asso . fr](mailto:wazemmes@reussir.asso.fr)

REUSSIR



MISSION LOCALE DE LILLE ✦ Construire ensemble une place pour tous les jeunes

- Bois Blancs  
58, rue Mermoz  
59000 Lille  
T : 03 20 09 69 04 - F : 03 20 00 87 70  
[boisblancs @ reussir.asso . fr](mailto:boisblancs@reussir.asso.fr)
- Fives  
39, rue Rabelais  
59800 Lille  
T : 03 20 74 40 13 - F : 03 20 74 28 44  
[fives @ reussir.asso . fr](mailto:fives@reussir.asso.fr)
- Vieux Lille  
9, rue de la Halle  
59800 Lille  
T : 03 20 13 12 96 - F : 03 20 55 12 73  
[vieuxlille @ reussir.asso . fr](mailto:vieuxlille@reussir.asso.fr)
- Hellemmes  
64, rue Fénelon  
59620 Hellemmes  
T : 03 20 04 99 26 - F : 03 20 53 32 96  
[hellemmes @ reussir.asso . fr](mailto:hellemmes@reussir.asso.fr)
- Lomme  
3, rue Eugène Varlin  
59 160 Lomme  
T : 03 20 92 24 04 - F : 03.20.56.19.60  
[lomme @ reussir.asso . fr](mailto:lomme@reussir.asso.fr)

### 3. Les services de la Mission Locale de Lille

Pour faciliter l'insertion professionnelle et sociale des jeunes lillois qu'elle accompagne, la Mission Locale de Lille propose de nombreux services :

- ▶ [l'Espace Réussir](#) assure l'accompagnement social des jeunes lillois investis dans un parcours d'insertion
- ▶ [le service Formation](#) facilite l'accès des jeunes à la formation
- ▶ [le service Développement de Projets](#) accompagne les jeunes dans la réalisation de leurs projets individuels ou collectifs
- ▶ [la Cellule Europe et Citoyenneté](#) favorise la mobilité locale et européenne des jeunes
- ▶ [le Crédit Loisirs](#) permet aux familles ayant de très faibles revenus l'accès à toutes formes de prestations culturelles
- ▶ [le service Prévention de la Récidive](#) accompagne les jeunes sous main de justice

#### 3.1. Le Pas Pour l'Emploi

- ▶ [le Pas Pour l'Emploi](#), composé de conseillers professionnels, accompagne à l'emploi les jeunes accompagnés par la Mission Locale

Composé de 9 conseillers professionnels, le Pas Pour l'Emploi permet aux jeunes inscrits en mission locale de bénéficier de multiples outils pour faciliter leur recherche d'emploi.

- rédaction de CV et lettres de motivation
- appui individualisé pour les démarches d'emploi
- positionnement sur offres d'emploi
- mise en relation avec des employeurs
- négociation et suivi de stages
- aide à l'intégration professionnelle et suivi dans l'emploi

Pas Pour l'Emploi  
3, rue Jeanne Maillotte  
59000 Lille  
Tél : 03 20 14 85 50  
Fax : 03 20 54 51 35  
[ppe@reussir.asso.fr](mailto:ppe@reussir.asso.fr)

Pour plus d'informations, consulter les articles suivants :

### 3.1.1. Le cyber emploi

[Le cyber emploi](#)

#### Les horaires du cyber emploi

Du lundi au jeudi de 10h à 12h et de 15h à 17h

Le mercredi de 10h à 12h

Les outils du cyber emploi :

- (1) Ateliers de recherche d'emploi
- (2) Stages en entreprise
- (3) Accès aux offres d'emploi
  - offres d'emploi Mission Locale et de Pôle emploi
  - sélection de journaux
  - offres de diverses sources
- (4) Documentation complète sur
  - les fiches métiers pour identifier les métiers porteurs
  - les CV et les lettres de motivation
  - la documentation sur les entreprises
  - les types de contrat et sur le droit du travail
  - les salons, les forums, les journées portes ouvertes
- (5) Un parc informatique de 9 postes
  - pour créer son espace personnel sur le site de Pôle emploi et télécandidater
  - pour consulter les offres sur les sites Emploi
  - pour élaborer les CV et les lettres de motivation
- (6) Un accès aux outils classiques de communication
  - fax, téléphone et photocopieur
  - envoi de courrier sans frais d'affranchissement

#### Cyber Emploi

3, rue Jeanne Maillotte • 59000 Lille

03 20 14 85 50

[cyber.emploi@reussir.asso.fr](mailto:cyber.emploi@reussir.asso.fr)

### 3.1.2. Le parrainage

- [Le parrainage](#)
- Un réseau de parrains et marraines, actifs et retraités, s'engagent bénévolement à appuyer les jeunes accompagnés par la Mission Locale dans leurs démarches auprès des entreprises.
  - ciblage des contacts et aide à l'organisation des démarches
  - information sur les métiers et les entreprises
  - préparation aux entretiens de recrutement et forums
  - mise en relation avec des professionnels
- Pour en savoir plus : [ppe @ reussir.asso . fr](mailto:ppe@reussir.asso.fr)

### 3.2. Espace Réussir

Ce service assure l'accompagnement social des jeunes investis dans un parcours d'insertion afin de les aider à résoudre des difficultés de santé, logement, budget, accès aux droits.

Le demandeur d'emploi est reçu à l'Espace Réussir *suite à une prescription de son conseiller Mission Locale.*

Une permanence d'écoute psychologique est assurée par un professionnel chaque vendredi.

#### **Espace Réussir**

7, rue Saint Sauveur, 59000 Lille

Tél : 03 28 16 02 16

Fax : 03 28 16 02 17

[espacereussir@reussir.asso.fr](mailto:espacereussir@reussir.asso.fr)

L'Espace Réussir permet aux jeunes lillois accompagnés par la Mission Locale de Lille de bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour épauler leurs démarches d'accès à un logement.

Des ateliers logement sont organisés par les conseillers pour fournir aux jeunes lillois de nombreux outils pour faciliter leurs démarches.

#### **Espace Réussir**

7, rue Saint Sauveur

59000 Lille

Tél : 03 28 16 02 16

Fax : 03 28 16 02 17

[espacereussir.asso.fr](http://espacereussir.asso.fr)

L'Espace Réussir propose aux jeunes accompagnés par la Mission Locale de Lille des ateliers santé et des permanences psychologiques.

### 3.2.1. L'atelier santé

En partenariat avec le Centre d'Examen de l'Institut Pasteur de Lille, cet atelier est ouvert à tous les jeunes inscrits à la Mission Locale et, prioritairement ceux en CIVIS.

Il permet aux jeunes de réaliser le bilan de santé proposé par la Caisse Primaire d'Assurances Maladie. Les jeunes bénéficient d'un accompagnement les aidant à s'approprier cette démarche.

L'atelier comporte trois étapes :

- (1) **Préparation au bilan** mobilisant l'infirmière du centre d'examen de santé et un conseiller de l'Espace Réussir. La préparation permet
  - ▶ de présenter aux jeunes les différents avantages qu'ils peuvent tirer du bilan,
  - ▶ vérifier qu'ils pourront y accéder (administrativement) et
  - ▶ faire un retour à leur médecin traitant.
- (2) **Le bilan** démarre en fin de matinée, (déjeuner inclus) et se termine en milieu d'après-midi – le conseiller de l'Espace Réussir accompagne les jeunes sur place ;
- (3) **La suite de bilan** est organisée en deux temps :
  - ▶ un collectif qui permet de confronter le vécu des jeunes avec les professionnels et, de répondre à leurs questions pour l'après-bilan.
  - ▶ La seconde partie est consacrée à une restitution individuelle entre le jeune, le conseiller de l'Espace Réussir et l'infirmière de l'Institut Pasteur ; cette restitution permet d'étudier avec le jeune le plan d'action qu'il souhaite réaliser, soit dans une perspective de soins, soit dans une perspective de prévention.



### 3.2.2. La permanence DIOGENE :

La permanence DIOGENE permet à la Mission Locale de proposer une écoute psychologique au jeune

- ▶ Cette permanence a lieu tous les vendredis après-midi à l'Espace Réussir.
- ▶ Les jeunes y sont orientés soit directement par leur conseiller, soit par un conseiller de l'Espace Réussir.
- ▶ La professionnelle de santé étant rattachée au secteur hospitalier, elle est en mesure de mettre ou remettre en relation des jeunes nécessitant un suivi ou une reprise des soins avec les acteurs de santé compétents.

Espace Réussir  
7, rue Saint Sauveur  
59000 Lille  
Tél : 03 28 16 02 16  
Fax : 03 28 16 02 17  
[espacereussir.asso.fr](http://espacereussir.asso.fr)

### 3.3. Formation

La formation est une étape pour accéder à l'emploi. Les jeunes lillois de 16 à 25 ans déscolarisés peuvent trouver avec un conseiller de la mission locale la formation la plus adaptée :

- [le retour en formation initiale](#)
- [la formation en alternance](#)
- [la formation continue](#)

**Votre conseiller mission locale saura vous accompagner dans le choix de la formation la plus adaptée à vos besoins**

### 3.3.1. Le retour en formation initiale

Les jeunes qui sont sortis depuis moins d'un an du système scolaire avant l'obtention d'un premier niveau de formation sont accueillis par la Mission Générale d'Insertion (MGI) afin d'être remobilisés dans une dynamique de formation et préparer les bases d'une qualification.

Trois catégories d'actions spécifiques sont proposées aux élèves de plus de 16 ans sans qualification ou exposés à ce risque :

#### (1) Les actions d'accueil et de remotivation

- ▶ permettent la construction d'un projet de formation professionnelle ;
- ▶ assurent la remise à niveau des connaissances générales ;
- ▶ proposent un accompagnement personnalisé du parcours de formation ;
- ▶ aident à découvrir les activités professionnelles et la vie de l'entreprise ;
- ▶ préparent l'accès à une formation qualifiante.

#### (2) Les actions diplômantes et d'accès à la qualification

- ▶ assurent la repréparation aux examens, par des pédagogies adaptées et personnalisées ;
- ▶ prennent appui sur les périodes en entreprise pour développer l'ensemble des connaissances ;
- ▶ s'inscrivent dans la perspective d'une insertion professionnelle.

#### (3) Les actions d'accompagnement vers l'emploi

- ▶ assurent la poursuite de formation et de qualification pour accéder à l'insertion professionnelle ;
- ▶ proposent un accompagnement personnalisé vers l'emploi.

Les bénéficiaires de ces actions ont le statut d'élève, inscrit dans l'établissement scolaire qui organise les actions.

**Pour toute information, rapprochez vous de votre conseiller qui vous mettra en contact avec la MGI**

### 3.3.2. La formation en alternance

Fondé sur un véritable partenariat entre l'apprenti, une entreprise et un centre de formation, l'apprentissage est un cursus de formation reposant sur l'alternance. Il comporte un minimum de 400 heures de formation théorique et générale par an et du temps de travail en entreprise, où l'apprenti est placé sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage. Les performances de l'apprentissage attestent de son efficacité : 4 apprentis sur 5 trouvent un emploi à l'issue de leur contrat. 300 000 emplois restent encore chaque année non pourvus dans les métiers auxquels prépare l'apprentissage : l'hôtellerie, les métiers de bouche, le commerce, la construction ou la santé, pour ne citer que les plus importants. Par ailleurs, le passage par l'apprentissage renforce la probabilité d'être employé à plein temps plutôt qu'à temps partiel.

#### (1) Qui peut être apprenti ?

- ▶ Les jeunes de 16 à 25 ans ayant rempli l'obligation scolaire
- ▶ Les jeunes d'au moins 15 ans ayant effectué la scolarité du 1er cycle de l'enseignement secondaire
- ▶ Les jeunes ayant au maximum 30 ans sous certaines conditions

#### (2) Le maître d'apprentissage

Au sein de l'entreprise, l'apprenti est placé sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage qui est soit le chef d'entreprise lui-même soit l'un des salariés de l'entreprise et qui l'aide dans l'acquisition de ses compétences. Il accompagne l'apprenti tout au long de sa formation avec pour mission de transmettre dans les meilleures conditions ses connaissances et savoir-faire et d'entretenir des relations avec le centre de formation.

#### (3) Les CFA : Centre de Formation d'Apprentis

Ils dispensent une formation théorique, générale et technologique associée à une formation technique et pratique en atelier, qui doit compléter la formation reçue en entreprise et s'articuler avec elle.

#### (4) Les diplômes

Ouvert à tous les niveaux, le contrat d'apprentissage permet d'accéder à plus de 1 400 titres et diplômes. Les diplômes vont du CAP au Bac + 5, en passant par le bac professionnel, mais aussi par des titres à finalité professionnelle enregistrés dans le répertoire national des certifications professionnelles. Le contrat d'apprentissage prépare à une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, un titre d'ingénieur ou un titre certifié, c'est-à-dire reconnu par les professions.

Pour en savoir plus

- [Conseil Régional du Nord](#)
- [Lille Apprentissage](#)
- [Ministère du Travail](#)

### 3.3.3. La formation continue

Le Programme régional de formation financé par le Conseil régional propose :

- (1) **Des actions d'orientation qui peuvent constituer une étape de votre parcours de formation.** Leur objectif est de vous aider
  - ▶ à définir point par point votre projet professionnel : l'activité ou le métier que vous aimeriez exercer ;
  - ▶ ce qu'il en est des débouchés dans la région ;
  - ▶ vos compétences actuelles et celles que vous devez développer pour atteindre votre objectif ;
  - ▶ la formation à suivre pour réaliser votre projet...
- (2) **Des formations individualisées qui vous permettent de mettre à niveau vos connaissances de base (maths, français...),**  
  
en vue de préparer une formation qualifiante, un diplôme d'accès aux études universitaires, un concours, ...
- (3) **Des formations qualifiantes dans des secteurs professionnels répondant aux besoins de l'économie du Nord-Pas de Calais :**  
  
bâtiment, transport, hôtellerie-restauration, industrie, tertiaire... pour les jeunes sortis du système scolaire depuis plus d'un an.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site Internet du [Conseil Régional](#)

### 3.3.4. Développement de projets

Le service développement de projets développe d'une part des actions de sensibilisation à la notion de projets en animant des [ateliers projets](#)

Et d'autre part, il accompagne et suit des projets économiques et non économiques ainsi que des créations d'entreprises via le [CLAP](#), le Comité Lillois d'Aide aux Projets

### 3.3.5. Europe et Citoyenneté

La Cellule Europe & Citoyenneté favorise la mobilité locale et européenne des jeunes accompagnés par la Mission Locale de Lille.

En savoir plus sur :

- [Vacances Ouvertes](#)
- [le Service Volontaire Européen](#)
- [le Programme Européen Jeunesse en Action](#)

#### Cellule Europe & Citoyenneté

03 20 14 85 50

[europa@reussir.asso.fr](mailto:europa@reussir.asso.fr)

#### 3.3.5.1. Vacances Ouvertes

L'association VACANCES OUVERTES a pour objet, entre autres, de favoriser les départs en vacances de familles et de jeunes qui en sont exclus. Pour cela l'association développe :

- Une aide individuelle de 150 € par jeune destinée à co-financer leur départ autonome (conçu par les jeunes et vécu sur place sans encadrement), remise sous forme de Chèques Vacances. L'ANCV (Agence Nationale pour les Chèques Vacances) apporte son concours financier au dispositif par l'attribution de bourses sous forme de Chèques Vacances utilisables auprès de 135 000 prestataires du secteur tourisme.
- Un accompagnement méthodologique dans le montage de leur projet de vacances assuré par les conseillers des structures participant à l'opération.

Au-delà de la volonté de favoriser l'accès aux vacances pour les jeunes qui en sont exclus, le dispositif a pour ambition d'initier ces derniers au montage de projets. Le dispositif repose donc sur l'idée que l'approche méthodologique utilisée lors de la construction du projet de vacances peut contribuer à l'acquisition d'un certain nombre de pratiques et savoir-faire essentiels au parcours d'insertion sociale professionnelle de ces jeunes.

- Le dispositif s'adresse à des jeunes suivis par les Missions Locales. Les projets soutenus doivent se dérouler en France, porter sur une durée minimale de 4 jours et 3 nuits, être vécu sur place de manière autonome.

REUSSIR



MISSION LOCALE DE LILLE ✦ Construire ensemble une place pour tous les jeunes

- Les projets peuvent être individuels ou collectifs dans la limite de 6 jeunes maximum par groupe. Les groupes peuvent être constitués de jeunes non inscrits en mission locale à condition que 50 % des participants soient inscrits.

Pour en savoir plus :

<http://www.vacances-ouvertes.asso.fr/>

### 3.3.5.2. Le Service Volontaire Européen

Le Service Volontaire Européen est un volet du programme Jeunesse de l'Union Européenne. Il permet à un jeune d'exercer une activité de bénévolat dans un autre pays d'une durée de 6 à 12 mois.

Le SVE a pour objectif de favoriser la participation des jeunes à diverses formes d'activités de volontariat, tant au sein qu'à l'extérieur de l'Union européenne, dans les domaines suivants : la culture, la jeunesse, le sport, l'aide sociale, le patrimoine culturel, les arts, la protection civile, l'environnement, la coopération au développement, etc.

Le volontaire participe individuellement ou collectivement à une activité bénévole, non rémunérée. Le SVE n'est ni un stage, ni une formation, ni un emploi-jeune, ni un séjour linguistique ou touristique. Il ne permet pas de suivre en même temps des études universitaires ou d'occuper un emploi rémunéré.

Il a 3 objectifs principaux :

- proposer aux jeunes une expérience non formelle d'apprentissage interculturel, en facilitant leur intégration sociale et leur participation active, en améliorant leur employabilité et en leur donnant l'occasion de faire preuve de solidarité avec autrui
- contribuer au développement des communautés locales
- encourager l'établissement de nouveaux partenariats et l'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre les partenaires.

Pour en savoir plus :

[Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire](#)

[Centre d'Information et de Documentation Jeunesse](#)

[Portail Européen de la Jeunesse](#)

### 3.3-5.3. Programme européen „Jeunesse en action“

Le programme européen « Jeunesse en action », qui couvre la période 2007-2013, succède au « programme européen Jeunesse » : il en garde les actions principales tout en proposant des nouveautés.

Ce programme d'éducation non formelle est accessible aux jeunes de 13 à 30 ans et s'ouvre à un plus grand nombre de pays partenaires, incitant à une plus large participation des jeunes à la construction de l'Europe et à son rayonnement. Riche en possibilités (5 grandes actions), il favorise les rencontres de groupes, l'envoi et l'accueil de jeunes volontaires dans différents pays et aide les jeunes à réaliser leurs projets collectifs.

Il apporte également un soutien aux projets favorisant la participation active des jeunes à la vie de leur communauté et le dialogue avec les décideurs et les organisations de jeunesse...

Le programme européen « Jeunesse en action » prévoit également des actions de formation et de soutien à l'attention des animateurs et structures de jeunesse pour permettre la faisabilité et développer la qualité des projets.

Pour en savoir plus : [Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire](#)

### 3.3.6. Crédit Loisir

Le Crédit Loisirs en cinq questions :

#### C'est quoi ?

- C'est un dispositif d'accès à la culture.
- Une carte d'adhésion (gratuite) vous permettra d'acheter des chèques Crédit-Loisirs (6 €) composés de 4 coupons.
- Ces coupons permettent de payer l'entrée d'une grande majorité des programmations culturelles de la Métropole Lilloise. (Demandez la liste des partenaires culturels).

#### Pour qui ?

- Le Crédit-Loisirs s'adresse aux personnes dont la situation financière est un obstacle à la participation aux événements culturels de la Métropole : personnes sans ressources, demandeurs d'emplois, en formation, en contrat CAE, allocataires du RMI et/ou bénéficiaires de la CMU, ...
- Si votre quotient familial n'excède pas 500 € ou si vos revenus mensuels sont inférieurs à 610 €, il vous suffit de nous présenter un justificatif de type CAF (ou une fiche de liaison RMI, une attestation CMU, ...).
- Il existe deux types d'adhésion : l'adhésion individuelle ou l'adhésion familiale : le nombre d'achats de chèques est limité, il dépend du mois de votre inscription et du type d'adhésion.

#### Où l'acheter ?

- L'adhésion se fait dans une des « structures relais » du dispositif : centre social, maison de quartier, organisme de formation, foyer d'accueil, ... à proximité de chez vous.
- L'achat des chèques se fera toujours dans la même structure : celle qui vous a délivré votre carte de membre.

#### Comment l'utiliser ?

- Votre carte de membre comporte un numéro qui doit être reporté sur chacun des chèques afin de les rendre valides.
- Il vous suffit ensuite de vous rendre dans le lieu du spectacle où une place vous sera remise en échange d'un ou plusieurs chèques.
- Une liste exhaustive des structures culturelles vous sera remise lors de votre inscription, ainsi qu'un mode d'emploi détaillé.



REUSSIR



MISSION LOCALE DE LILLE ✦ Construire ensemble une place pour tous les jeunes

- Des informations vous seront aussi transmises lors de vos achats de chèques. N'hésitez pas à vous renseigner !

### les bons plans

- **Musées** : la plupart des musées de la Métropole propose des entrées gratuites - chaque jour sur présentation de la carte de demandeur d'emploi ou d'un justificatif CMU et - le 1er dimanche de chaque mois pour tous !
- **Activités et spectacles gratuit** : beaucoup de structures et lieux proposent des activités gratuites. Vous en trouverez une partie dans l'agenda bimestriel du Crédit-Loisirs et dans la liste des partenaires culturels.
- **Pratiques artistiques** : nous finançons une partie de votre inscription aux stages cours et ateliers conventionnés (cf. liste)
- **Sorties collectives** : les structures de proximité dans lesquelles vous vous inscrivez pour obtenir les crédits-loisirs sont à même d'organiser des sorties collectives. Renseignez -vous auprès d'elles.
- **Lettre d'info** : envoyez nous un mail avec vos nom et prénom à : [credit.loisirs@reussir.asso.fr](mailto:credit.loisirs@reussir.asso.fr) - Nous vous inscrirons dans notre mailing-liste. Vous recevrez l'agenda bimestriel et diverses informations sur les programmations culturelles accessibles en crédit-loisirs.

**N'hésitez pas à vous renseigner dans vos structures d'inscription ou auprès de l'équipe du Crédit-Loisirs**

### L'équipe

Gilles HENRY, Responsable

Anne VANPEENE, Chargée de projet

Aude SERVENT, médiatrice culturelle

### Crédit Loisirs

3, rue Jeanne Maillotte

59000 Lille

Tél : 03 20 14 85 50

Fax : 03 20 14 85 51

[credit.loisirs@reussir.asso.fr](mailto:credit.loisirs@reussir.asso.fr)

### 3.3.7. Prévention de la récidive

Une conseillère professionnelle est chargée de l'accompagnement des jeunes sous main de justice : elle rencontre les jeunes dans les établissements pénitenciers de Loos et Sequedin et accompagne, en lien avec les différents partenaires institutionnels et associatifs, la préparation à la sortie des détenus.

D'autre part, elle accompagne dans leur démarche d'insertion sociale et professionnelle en milieu ouvert (hors incarcération) tous jeunes Lillois et Hellemmois qui rencontrent des problèmes avec la justice. Ce travail se mène en étroite collaboration avec le Service Pénitencier d'Insertion et de Probation, la PJJ et l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs du réseau.

Son bureau est situé sur l'antenne de Fives au 39, rue Rabelais.

## 4. Parcours de jeunes accompagnés par la Mission

la Mission Locale de Lille accompagne les jeunes lillois dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle

[Tayeb, accompagné par la Mission Locale de Lille](#)

[Aïcha, vers une carrière professionnelle dans la restauration](#)

[Florent, futur ouvrier qualifié en Voiries et Réseaux Divers](#)

[Sept jeunes accompagnés par la Mission Locale de Lille passent bientôt le BNSSA](#)

[Adeline, jeune lilloise de 20 ans, veut travailler dans la restauration](#)

## 5. Se mobiliser sur un projet

Vivement engagée dans la citoyenneté des jeunes qu'elle accompagne, la Mission Locale de Lille œuvre pour faciliter l'accès à la réalisation de projets par les jeunes lillois.

- Les outils pour [monter un projet](#)
- [La cellule Europe et Citoyenneté](#)

### 5.1.1. Monter un projet

Vous voulez monter un projet culturel, humanitaire, sportif, artistique

La Mission Locale de Lille propose aux jeunes qu'elle accompagne des outils pour se mobiliser sur des projets.

- ▶ L'[atelier projet](#) vous aide à travailler votre idée de projet
- ▶ le [Comité Lillois d'Aide aux Projets](#) vous accompagne dans la réalisation de votre projet économique ou socio-culturel

#### *Le CLAP*

Vous êtes porteur d'un projet culturel, sportif, humanitaire ... Vous avez entre 16 et 25 ans

Le Comité Lillois d'Aide aux Projets est un outil pédagogique au service des jeunes lillois et hellemois, permettant la réalisation de projet, qu'il soit individuel ou collectif, à caractère économique ou non économique.

Les conseillers du C.L.A.P. proposent un accompagnement individualisé qui peut prendre trois formes :

- un soutien logistique
- ▶ un soutien technique
- ▶ et, sous certaines conditions, un soutien financier.

Contactez le CLAP : [clap@reussir.asso.fr](mailto:clap@reussir.asso.fr)